BRIEFING MATCH ARTISTIQUE 2025

Saint-denis-en-Val

Ce briefing tient compte du CODE FIG 2025-2028, et des aménagements FSCF.

TENUE DES JUGES
Haut blanc et veste bleu marine
Dames : jupe, pantalon ou bermuda bleu marine (couleur jean interdite)
Messieurs : pantalon ou bermuda gris
Chaussures de sport de préférence blanches.

Chaque juge devra remplir la note finale de chaque gymnaste pour le secrétariat.

1 • GÉNÉRALITÉS

En barres, poutre et sol, **8 éléments maximum** codifiés (sortie comprise) dont les VD les plus **élevées** sont pris en compte.

Eléments du Code FIG en fédéral et code FIG, Code 2 ou ajout pour les autres catégories.
Pour toutes les catégories : 8 éléments codifiés maximum dont la sortie dont les valeurs sont les + hautes. Si pas de sortie => 7 éléments pour la note D même s'il y a 8 éléments ou + d'exécutés.

Catégorie Fédéral : max 5 accro ou 5 gym (ATR : acro)
Autre catégorie : gym ou accro indifférencié

Le jury D **reconnaît toujours la VD** (Valeurs de Difficultés) des éléments figurant dans le code **SAUF** si les exigences techniques ne sont pas respectées. Dans ce cas, 3 principes à suivre :

• L'élément reçoit une VD inférieure
CAR il ne figure pas dans le tableau des difficultés tel qu'il est réalisé (ATR en barres) : il est dévalué. S'il est ultérieurement bien exécuté, il ne recevra aucune VD. On pénalise les fautes techniques sur l'élément.

• L'élément est reconnu comme un autre élément :
FIGURANT dans le tableau des difficultés. S'il est à nouveau exécuté avec une technique correcte, ils reçoivent TOUS LES 2 UNE VD. On pénalise les fautes sur l'élément reconnu et non sur l'élément tenté.

• L'élément est non reconnu : La VD n'est pas accordée
En barres, élément avec envol sans reprise de barres (élément reconnu si prise de barres avant chute) ; en poutre, élément sans revenir sur les pieds / aide de l'entraîneur ; en sol, élément sans retour sur les pieds d'abord. L'élément peut être recommencé, il recevra la VD. Pas de pénalité sur la technique mais fautes générales (bras, jambes)

La VD d'un même élément n'est comptabilisée qu'une seule fois. En cas de répétition, elle ne sera pas prise en compte.

Si, au sol, la gym exécute 2 éléments gymniques différents, issus de la même case, donc sous le même numéro, un seul sera pris en compte en valeur de difficulté, dans l'ordre chronologique : sauts mentionnés avec un astérisque (*).

En cas d'**éléments répétés** : on ne compte que le 1er en VD mais les fautes générales et techniques des 2. Pas de pénalisation pour répétition d'élément.
Attention au Sol et poutre, sauts dans la même case avec astérisque => les sauts, différents dans la réalité, sont considérés comme identiques. Seul le premier est pris en compte en VD.

DANS TOUS LES CAS, ON PENALISE L'ELEMENT MÊME SI ON NE LE RECONNAÎT PAS.

2 • LA SORTIE

Elle fait partie des 8 VD prises en compte. Aucune exigence de valeur n'est demandée.

• Si la gym ne tente **aucune sortie** du tout (ex. : rondade + saut en dehors de la poutre) ou au sol n'exécute qu'une seule ligne acrobatique :
- Le jury D ne compte que 7 VD
- Le jury E applique une pénalité de **0,50 pt** (pas de sortie) + **1 pt de chute** en barres et poutre et les fautes de la réception en sol.

• Dans tous les autres cas, la sortie est considérée commencée :
- Le jury D ne compte que 7 VD
- Le jury E ne pénalise que les fautes de réception.
Une sortie non codifiée (sortie rondade en poutre ou sortie filée en barres) est considérée comme une tentative de sortie.

TOUTE SORTIE PEUT ETRE RECOMMENCÉE.

SORTIE DE SOL = dernier élément acro avec envol (rondade, saut de main ou flip en découverte ; salto, saut de main ou flip en plaisir) ; dernier salto pour les autres.
Sol : sortie = dernier élément acro avec envol (rondade, saut de main ou flip en découverte ; salto, saut de main ou flip en plaisir) ; dernier salto pour les autres.

Fédéral : ligne acro = 2 éléments dont un salto
• Si une seule ligne acro : pas de sortie
• Si 2 lignes acro avec le même salto : 1 seule ligne comptabilisé
• Si essai d'un autre salto lors d'une 2ème ligne mais non terminée : pas de VD ou dévalué et 2ème ligne comptée
• Si réception du salto non faite sur les pieds d'abord : pas de VD mais ligne acro comptabilisée
• Tous les éléments accro exécutés après la sortie ne recevront pas de VD

3 • NOTE E / NOTE D / VALORISATION / AMÉNAGEMENT FSCF

Un bonus de 0,20 pt sera accordé pour les sorties de valeur C et + si exécutées **sans chute**.

Valeurs de liaison (VL) : précisions sur les feuilles de cotation à chaque agrès.

Valorisation de la Note D : précisions sur les feuilles de cotation à chaque agrès.
Attention, par rapport aux années précédentes il peut y avoir des changements.
Les éléments validant les exigences de composition (EC) doivent faire partie des Codes ou ajout et être reconnus.

En barres, exigence changement BI => BS en découverte et plaisir : pose de pieds uniquement.
1 élément **peut remplir** plusieurs EC / 1 élément **ne peut pas être répété** pour valider une EC.

Avec notification du jury D, le jury E additionnera la déduction pour « exercice trop court » aux autres déductions (exécution/artistique) :
- Si 7 éléments ou plus reconnus : pas de déduction
- 5-6 éléments reconnus : - 4,00 pts
- 3-4 éléments reconnus : - 6,00 pts
- 1-2 éléments reconnus : - 8,00 pts
- Pas d'éléments : - 10,00 pts

Avec l'aménagement du code, la gymnaste conservera sa note D.

Note E

Déductions toujours retranchées de 10 points.

Pas de pénalité pour :
• Position non tenue => pas de VD si exigée
• Manque de liaison entre 2 éléments accro ou gym => considéré comme 2 éléments isolés
Oublier les exigences techniques des imposés (fouetté en poutre, mains à la roulade arrière,…) => fautes générales + directives techniques pour position de corps dans les accros, sauts et pivots, éléments ATR en barres + déductions spécifiques à chaque agrès (cf grilles)
Ne pas oublier composition et artistique (! changements des critères avec le nouveau Code FIG)

Ajout ou changement de pénalités :
Grand pas = plus que la largeur des épaules (et non 1 m comme précédemment) : 0.30
A la réception : frôler/toucher l'agrès/le tapis avec les mains sans tomber : 0.30

Déductions pour exercice trop court : on ne compte ni les éléments répétés, ni les éléments non codifiés mais on compte 2 éléments différents même si le numéro au code est le même (saut écart et carpé au sol).

VALORISATION	0,30 pts quand la note D est comprise entre	0,60 pts quand la note D est comprise entre	0,90 pts quand la note D est comprise entre	1,20 pts quand la note D est comprise entre
TABLE DE SAUT	3.00 et 3.40	3.50 et 3.90	4.00 et +	
BARRES	1.50 et 2.10	2.20 et 2.70	2.80 et 3.00	3.10 et +
POUTRE	3.10 et 3.40	3.50 et 3.90	4.00 et 4.40	4.50 et +
SOL	3.10 et 3.40	3.50 et 3.90	4.00 et 4.40	4.50 et +

4 • SAUT

Sauts identiques ou différents.
• Possibilité de **changer** de tremplin (hard-soft) entre les 2 sauts.
• Pas de pénalité si pas d'annonce de saut ou mauvaise annonce de saut.
• **3 courses autorisées.** Est considéré comme une course à partir du moment où il y a accélération.
• ½- ½ : tolérance d'un ¼ de tour dans le 2ème ½ tour. Si <1/4 => saut nul (et non ½ repoussé : pas de déclenchement épaules)
• ½-1 tour : pas de tolérance. Si manque dans le tour => ½- ½
Dans les 2 cas ci-dessus : Ce sont les pieds qui font foi.
Attention à la note D en découverte : **différentes** pour Jeunesses et Ainées.

Pas de saut nul pour déplacement des mains sur la table ou manque de passage par l'ATR !!

5 • BARRES

Un 2ème essai **est autorisé** pour l'entrée SANS PENALITE si la gymnaste n'a pas touché le tremplin, les barres ou n'est pas passée sous les barres. Un 3ème essai n'est pas autorisé.

Pas de chute sur agrès en barres. Chute uniquement si pose des pieds par terre ou si aide du moniteur pour remonter sur la barre.

Après une chute, reprise de la notation au 1er élément codifié que la gym réalise. Si chute avant ce 1er élément, elle n'est **pas comptabilisée**. Si la gym est « plantée » en suspension BS : 0.50 quelque soit le nombre d'élan intermédiaire

S'il n'y a pas de chute, la déduction maximum pour l'exécution d'un élément ne peut pas dépasser 0,80 par élément.
Cela comprend :
• Le tableau des déductions pour fautes générales (section 8)
• Certaines déductions spécifiques à l'agrès (section 11) qui surviennent pendant l'exécution de l'élément dont les angles à la fin des éléments et les fautes techniques sur l'élément.
Cela ne comprend pas :
• Les déductions spécifiques à l'agrès qui s'appliquent après l'exécution de l'élément
• Les pénalités d'angle pour les prise d'élan à l'ATR avant l'élément
• Frôler/heurter le tapis/l'agrès avec les pieds
• Elan intermédiaires

En découverte et plaisir, le balancé BS est autorisé parti du filé (ce qui compte, c'est la hauteur des pieds au balancé Ar).
En découverte et plaisir, une pénalité de 0.50 est appliquée sur le poser pieds si l'un des pieds est posé en dehors des bras.
En découverte, la sortie est considérée comme un élément en BS.

Entrée avec touche tremplin ou agrès : pénalité de 1 point, l'entrée ne peut pas être refaite, pénalité de 0.10 pour entrée non codifiée
Si la gym n'a pas touché l'agrès : 2ème essai autorisé sans pénalité

Chute :
Si la gym dépasse le temps de 30 secondes qui lui est accordé, une déduction de 0,30 pts est appliquée sur la note finale.
Si la gym n'a pas recommencé son exercice dans les 60 secondes, l'exercice est alors terminé.
La gym doit s'abstenir de rester intentionnellement à terre afin d'éviter le décompte du temps de chute.

Exigences techniques :
Toute prise d'élan devant chaque élément parti de l'appui doit être à l'A.T.R.
Jury D :
- Si dans les 10° → VD attribuée
- En-dessous des 10° → pas de VD
Jury E :
- Si entre 0° et 30° → pas de déduction
- Si entre 30° et 45° → - 0,10 pt
- Si en-dessous de 45° → - 0,30 pt

La pose de pieds (sans élan à l'ATR avant) sera pénalisée de 0,10 pt ou 0,30 pt pour la prise d'élan et 0,50 pt pour changement de barres sans exécuter d'élément (sauter de BI à BS).

VALEUR DE LIAISON

B + sortie B = + 0,10 pt L'élément B doit être un grand tour.
C + sortie B = + 0,10 pt
B + sortie C = + 0,10 pt + bonus sortie + 0,20 pt L'élément B doit être un grand tour.
C + sortie C = + 0,20 pt + bonus sortie + 0,20 pt

Précisions :

Contre-mouvement : il faut bien voir les 3 temps (projection-fermeture-appui) :
• Pointes des pieds vers la barre supérieure en avant de la barre 0,10 pt/0,30 pt
• Position carpée avant reprise de BS 0,10 pt/0,30 pt
• Épaules au-dessus de BS (pénalité de 0,10 pt si épaules à hauteur de la barre, 0,30 pt si épaules sous la barre)

Si un élément est chuté, l'éventuelle pénalité dans la prise d'élan avant cet élément est comptabilisée. Exemple : prise d'élan pénalisée à 0,30 pt, puis contre-mouvement sans rattrape de BS, la pénalité n'est pas annulée. Si la gym remonte et recommence le même élément et qu'à nouveau la prise d'élan est pénalisée, elle s'ajoute à la précédente.

Tour facial AV : la montée à l'ATR n'est pas demandée.

Les **élans circulaires AR ou AV** en position carpée ou écartée doivent se terminer dans les 10° pour obtenir la VD et donc valider l'EC de prises palmaires (pour l'AV).

L'élan circulaire carpé : VD A même si les jambes sont fléchies. Il y aura une pénalité selon la faute de flexion de jambes.
Pose de pieds : pas de VD, sans pénalité pour jambes fléchies.
Dans tous les cas, ces éléments reçoivent une pénalité de 0,50 pt pour changement de barres sans exécuter d'éléments.

L'élément 2.202 (**appui fac BS, franchissement carpé avec envol et 1/2 tour** (180°) par-dessus BS à la suspension BS) : si les mains ne sont pas lâchées en même temps = 0,10 pt de précision et reconnaissance de l'élément. Pour valider le 2.202 et donc l'EC il faut que les 2 mains ne soient plus en contact avec la barre (même brièvement et non synchronisées) (contrairement à ce qui est écrit dans le Help Desk). Aucune prise d'élan à l'ATR n'est demandée avant l'élément.

L'élément 2.303 (de l'appui **facial BS, pirouette 1 tour à la suspension BS**) valide uniquement l'EC4 (rotation de 360°). Il est considéré sans envol car il n'y a pas de franchissement de barre ou de salto.
Si l'entraîneur frôle la gymnaste pendant l'exécution il n'y a pas de pénalité.

La pénalité « marcher ou courir sous BI pour effectuer son entrée » n'est pas appliquée en FSCF.

6 • POUTRE

La durée de l'exercice ne doit pas dépasser 1 mn 30 sec.
Pénalité de 0,10 pt sur la note finale si la durée de l'exercice est supérieure à 1 min 31 sec, mais tous les éléments exécutés au-delà sont reconnus et notés.

En cas de chute, le chrono “mouvement” s’arrête quand la gymnaste touche le tapis.
Il reprend lorsque la gymnaste est remontée sur la poutre avec le premier mouvement pour continuer l’exercice.

Entrée : Un 2ème essai est autorisé pour l’entrée SANS PENALITE si la gymnaste n’a pas touché le tremplin, la poutre ou n’est pas passée sous la poutre.
• Un 3ème essai n’est pas autorisé.
• Si la gym touche le tremplin sans faire d’entrée : elle doit commencer son exercice :
Jury D : pas de VD
Jury E : - 1,00 pt ET - 0,10 pt pour Entrée non codifiée.

Mêmes pénalités pour **double rebond sur le tremplin**.

Entrée codifiée mais mal exécuté ou entrée non codifiée (sauf à cheval ou accroupi pour toutes les catégories, et saut simple au siège ou à genoux ou réception sur 1 ou 2 pieds pour cat fédérale uniquement :
• Reconnu en A : VD accordée
• Pénalité de 0.10 pour entrée non codifiée

Chute : Si la gym dépasse le temps de 10 secondes qui lui est accordé, une déduction de 0,30 pt est appliquée sur la note finale.
Si la gym ne recommence pas son exercice dans les 60 secondes, l’exercice est considéré terminé.

Toutes les EC doivent être exécutées sur la poutre (pas entrée ni sortie)

VALEUR DE LIAISON

Liaisons de 2 acrobaties avec envol :
B/C + B = + 0,10 pt
B + C/D = + 0,20 pt
D + B = + 0,20 pt
C + C = + 0,10 pt si salti identiques
C + C = + 0,20 pt si salti différents

Liaisons avec la sortie :
B + sortie B = + 0,10 pt
B + sortie C = + 0,10 pt + bonus sortie + 0,20 pt

Dans le cas de liaison gymnique, les sauts doivent être obligatoirement différents.
Les bonus séries gymniques B + B + C peuvent être faits dans n’importe quel ordre avec des éléments différents.

Une gym réalise une rondade sur poutre en cours de mouvement puis en sortie rondade + vrille.
Bien que la rondade soit répétée, elle garde la VL de 0.10 pt (voir page 50 du code).

Précisions :

Les **sauts exécutés en position latérale** recevront un degré de valeur supérieure par rapport à la position transversale.
Un saut démarré en position latéral mais terminé en position transversale sera considéré comme un saut en transversal.
Si le même élément est exécuté en position transversale et latérale, la VD ne sera accordée qu’une fois et dans l’ordre chronologique.

La sortie est un élément acrobatique obligatoirement pris en compte quel que soit sa valeur.

Les **ATR et les éléments de maintien** pour lesquels il est précisé une position tenue de 2 secondes ne recevront une VD que si cette position est respectée. Sinon, ils recevront une VD inférieure sauf s'il existe comme un autre élément dans le code.

Les **ATR et maintiens** ne peuvent pas remplir les EC.

Les ATR, les roulades et l'équerre renversée sont considérés comme des éléments acrobatiques.

En FSCF, **l'entrée roulade AV** (1.207) sera reconnue à partir du moment où le bassin touche la poutre. La gym n'est pas obligée d'arriver à la position debout ou assise pour valider la difficulté.

Entrée 1.215 : **renversement latéral libre à l'appui facial** - élan à 90° par rapport à la poutre Valeur B. Pour être comptabilisée, cette entrée doit être réalisée par renversement dans le plan vertical. Si elle est effectuée par couronnement, elle sera reconnue comme A.

La cloche sera comptabilisée comme un élément en avant ou en arrière au bénéfice de la gymnaste.

En FSCF, l'**équerre renversée** (4.202) peut être exécuté jambes serrées ou jambes écartées.

Série acro en poutre : **flip + flip** autorisé à condition qu'aucun autre flip n'est été exécuté avant la série.

Course à vide : Essai sans exécuter un élément : 0,30 pt.

POUTRE et SOL

Directives techniques pour les sauts :

Seulement un **tour (pirouette)** en position groupée sur une jambe recevra une VD, dans l'ordre chronologique. La jambe libre doit être tendue pendant tout le tour.

Maximum de 0.50 de déductions cumulées pour les **exigences de positions de corps** (manque d'écart, jambes fléchies, pointes de pieds, déductions spécifiques à la forme du corps). A cela peuvent s'ajouter les fautes pour manque d'amplitude et les fautes de réception (déséquilibre par exemple).

Tolérance de 30° pour les **sauts avec rotations**, avec pénalité de 0,10 pour manque de précision. Si manque + de 30° => autre élément + pénalité pour manque de précision.

Pour les **sauts avec ½ tours**, la position des jambes (carpée, écart, groupée) doit être atteinte au début ou à la fin du saut. Si ce n'est pas le cas, le saut exécuté sera reconnu comme un autre élément (ex : saut écart ½ tr en position latérale sera reconnue comme un saut écart en position transversale)
Pas de changement pour les sauts 1 tour : la position peut être atteinte au début, au milieu ou à la fin du saut

Pour tous les **saut en pied tête** : pas de VD si pas de cambré et pas d'extension de tête et/ou pied AR en dessous du sommet de la tête. La pénalité de 0.10 pour pied à hauteur de la tête ou 0.30 pour pied à hauteur des épaules est à appliquer même sans la reconnaissance de la VD.

Changement de jambes : arrivée autorisée à 1 ou 2 pieds.

Pivots : ils doivent être complètement terminés pour être reconnus (la position des épaules et des hanches est décisive. Tolérance de 30° pour les catégories Plaisir et Découverte.

Pénalité pour **préparation excessive** : à appliquer au bout de 2 secondes

7 • SOL

La durée de l'exercice ne doit pas dépasser 1 min 30 sec.
Pénalité de 0,10 pt sur la note finale si la durée de l'exercice est supérieure à 1 min 31 seconde, mais tous les éléments exécutés au-delà sont reconnus et notés.

Le chronométrage commence avec le premier geste de la gymnaste pour débuter son exercice. Il s'arrête avec la dernière position de la gymnaste à la fin de son exercice. L'exercice doit se terminer en même temps que la musique.

Sorties du praticable :
▪ 1 pas ou réception en dehors des lignes avec 1 pied ou 1 main : - 0,10 pt
▪ Pas en dehors des lignes avec les deux pieds, les deux mains ou une partie du corps ou réception avec les deux pieds en dehors de la ligne : - 0,30 pt
▪ Si appel en dehors du praticable pour effectuer un élément : pas de VD

Précisions :
Les **vrilles** doivent être complètement terminées sinon VD inférieure reconnue dans le Code. Mais, lorsqu'un salto avec vrille, lié directement avec un autre salto, n'est pas complètement terminé (mais la gym peut exécuter l'élément suivant), ce premier élément n'est PAS dévalué.

Les **ATR et les roulades** sont considérés comme des éléments acrobatiques.

L'exécution **d'une roulade avant ou arrière** après la réception d'une difficulté sera considérée comme une **chute**. (Pas de cumul de pénalités)

Dans les **sauts « cabriole »** avec 1/2 tour ou 1 tour (1.112 et 1.212), la jambe doit être à l'horizontale pendant tout le tour.

VALEUR DE LIAISON
Liaisons de 2 salti différents dans cet ordre
B + A = + 0,10 pt
C + A = + 0,10 pt
B + C = + 0,20 pt
C + B = + 0,20 pt
Le bonus sortie sera accordée même si la gymnaste n'exécute que 2 lignes acrobatiques.